



RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

Article 1. ORGANISATEUR

La Ville d'Evry-Courcouronnes ci-après dénommée la « Ville » (Siret 20008352500010) sise Place des Droits de l'Homme et du Citoyen, 91000 EVRY-COURCOURONNES.

Organise le **Samedi 18 SEPTEMBRE 2021 de 10h à 17h** dans la ville d'Evry-Courcouronnes

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé : «LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce concours.

Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

De plus, les mineurs âgés de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés par une personne majeure. Les autres mineurs âgés de moins 18 ans doivent obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur écrite pour participer au jeu et accepter le présent règlement. L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier d'une autorisation parentale et le cas échéant disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La ville d'Evry-Courcouronnes se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'âge des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société Ma Langue Au Chat ainsi que les élus et agents de La ville d'Evry-Courcouronnes ayant participé à la rédaction du livret de jeu.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables au jeu en vigueur en France. La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Vous pouvez adresser vos questions sur le présent règlement par courrier à « Ma Langue Au Chat, 58 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris » ou par téléphone au 01 44 92 93 94.

La ville d'Evry-Courcouronnes se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de déplacer ou d'annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Sécurité

Les carnets de route du jeu de piste grandeur nature comprennent un texte imagé qui n'autorise en aucun cas à pénétrer dans des lieux interdits, ni à s'affranchir des règles usuelles de sécurité, sécurité routière et règlements en vigueur dans les lieux visités (espace public, parcs et jardins, etc.).

Les personnes inscrites participeront au jeu, **en équipes de 1 à 8 personnes**. Toute participation ne répondant pas aux critères définis ci-dessus sera automatiquement et de plein droit considérée comme nulle.

Toute participation ne répondant pas aux critères définis ci-dessus sera automatiquement et de plein droit considérée comme nulle.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par les participants.



RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

Article 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES» se déroule le 18 Septembre 2021, uniquement de 10h à 17h.

Pour jouer, les participants devront retirer un carnet de route auprès du stand d'accueil situé Place des droits de l'Homme et du Citoyen à Evry-Courcouronnes entre 10h et 15h.

Il existe trois parcours différents. L'intrigue, commune aux trois parcours, s'intitule «LE SECRET DES RACINES MAGIQUES».

Un parcours est à destination des familles et dure environ 1h30 (3 défis).

Un autre parcours est à destination des adultes et dure environ 2h (4 défis).

Enfin, un autre parcours est à destination des jeunes adultes et étudiants et dure environ 2h (4 défis).

Les parcours passent par des partenaires de l'événement. Certains « points de passage partenaire » sont indispensables et d'autres optionnels. Le fait de passer par certains partenaires permet aux équipes d'obtenir des indices complémentaires et un bonus à échanger à l'arrivée contre un coupon-réponse supplémentaire.

L'inscription est libre et gratuite.

L'esprit du jeu : Le jeu de piste grandeur nature n'est pas chronométrée. Cependant, la clôture du jeu est fixée au 18 septembre 2021, à 17h00 précises. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi les équipes qui seront arrivées au bout du parcours avant la clôture du jeu.

Fonctionnement du jeu : Trois carnets de route différents seront distribués au stand d'accueil du public, Place des droits de l'Homme et du Citoyen à Evry-Courcouronnes, le samedi 18 septembre 2021, entre 10h et 15h précises. Les participants doivent se regrouper par équipe, composée au maximum de 8 personnes. A l'issue du jeu, les participants sont invités à retourner sur la Place des droits de l'Homme et du Citoyen afin de participer au tirage au sort.

Sur leur parcours, les participants ont des énigmes à résoudre et des défis à réaliser.

La résolution des défis permet de découvrir des mots et de reconstituer une phrase mystère permettant l'accès au tirage au sort.

En fin de parcours, les participants seront invités à glisser un coupon présentant leurs coordonnées dans une urne (ou plusieurs coupons s'ils ont obtenu des bonus partenaire).

Chaque équipe - composée de majeurs ou de mineurs de moins de 16 ans accompagnés ou de mineurs ayant un justificatif parental - **gagne un coupon réponse** à déposer dans l'urne si :

➤ elle a su reconstituer la phrase mystère

Ex : pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, l'équipe se voit remettre 1 seul COUPON REPONSE.

Équipe :représentée par : Nom*Prénom*

Tel*Code postal* Ville.....

Nb. de pers. dans l'équipe*

J'accepte d'être recontacté par la ville d'Evry pour un prochain jeu dans la ville

J'accepte de recevoir la newsletter de Ma Langue Au Chat

E-mail.....@.....

Comment avez-vous entendu parler de l'événement ?*

Affichage Flyer Site web Edition précédente Bouche à oreille

Presse Réseaux sociaux Autre (précisez) :

* Obligatoire

« Le Secret des racines magiques le 18/09/21 - Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne majeure ou mineure accompagnée d'un majeur ou disposant d'un justificatif parental, résidant en France Métropolitaine. Le gagnant sera désigné par tirage au sort.

Règlement complet déposé chez la SAS HUISSIERS REUNIS DI FAZIO - DECOTTE -DEROO - DELARUE

Sur le coupon, chaque équipe devra indiquer combien de personnes la composent. Si le coupon est tiré au sort, alors c'est l'équipe dans sa globalité qui est récompensée.

Une équipe ne peut prétendre à plus d'un prix.

Note : Les données sont collectées et traitées sur une base légitime pour l'organisation du tirage au sort, dont le responsable au sens RGPD est la ville d'Evry Courcouronnes. Ces données ne seront traitées que par les seules personnes habilitées et conservées en tant que besoin. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée.

Les données traitées dans le cadre de votre accord pour recevoir les lettres d'informations seront conservées dans un fichier informatisé, jusqu'à ce que vous décidiez de retirer votre accord en contactant gratuitement le responsable aux coordonnées citées ci-dessus pour faire valoir votre droit d'opposition conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée. Ces données n'auront que pour seul objectif de vous faire parvenir par courriel des informations sur les actualités concernant la Ville d'Evry-Courcouronnes ou de Ma Langue de Chat et ne seront cédées à aucun tiers.

Une équipe dont le coupon-réponse sera tiré au sort ne pourra pas prétendre à une autre chance de tirage et sera exclue de l'urne.

Article 4. SÉLECTION DES GAGNANTS

4.1 Découverte du secret

Chacune des équipes parvenues à reconstituer la phrase mystère se verra invitée à déposer un coupon-réponse par équipe, renseigné d'un nom et des coordonnées d'un de ses membres dans une urne prévue à cet effet.

Ce coupon-réponse lui donnera droit de participer matériellement à un tirage au sort effectué le 18 septembre 2021, à partir de 17h par la ville d'Evry-Courcouronnes.

4.2 Le tirage au sort

Les résultats du tirage au sort seront donnés en direct au fur et à mesure.

Présence obligatoire au tirage au sort, au moins du représentant de l'équipe, afin de récupérer le lot.

Afin de récupérer leur prix, les gagnants devront se munir d'une pièce d'identité.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la ville d'Evry-Courcouronnes à utiliser leurs nom, prénom et image dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.



REGLEMENT
ONLINE

RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

Article 5. PRÉSENTATION DES LOTS

Intitulé du lot	Valeur en €	conditions d'utilisation	
1 nuit pour 2 à la Marquise Barbot	307	1 nuitée pour 2 personnes incluant le petit déjeuner en semaine du Dimanche au Jeudi; - 1 heure d'accès privatif à la Bulle Détente (créneau horaire à définir lors de la réservation) - Validité au 30 Avril 2022 demi-bouteille de champagne Brut 1er cru	Lot 1
2 packs Jumpers à utiliser au Space Jump	30	2 entrées d'une heure, 2 paires de chaussette anti dérapantes, 2 boissons offertes, 2 sacs Space Jump	
6 places de cinéma CGR	59,4	A échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR ou sur www.cgrcinemas.fr contre une place CNC exonérée de taxe. Valable tous les jours à toutes les séances, hors salles Premium ICE, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma, Valable jusqu'au 31-12-2021	
2 abonnements découverte au théâtre de l'Agora	42	Valable pour les 3 spectacles vivants : Beaucoup de bruit pour rien, Trio Acevedo (soirée Jazz-Club) et L'Oiseau-lignes.	
1 carte cadeau d'une valeur de 100 € à dépenser au Centre Commercial Evry 2	100		
3 entrées pour les piscines de Grand Paris Sud	14,4	A utiliser dans toutes les piscines de Grand Paris Sud jusqu'au 03/09/22	
4 places de concert au Plan	88	valable le 26 novembre pour : THE PIROUETTES (Electro pop) 22€ la place 4	
	640,8		
1 nuit pour 2 à la Marquise Barbot	275	1 nuitée pour 2 personnes incluant le petit déjeuner en semaine du Dimanche au Jeudi; - 1 heure d'accès privatif à la Bulle Détente (créneau horaire à définir lors de la réservation) - Validité au 30 Avril 2022	Lot 2
1 carte cadeau d'une valeur de 100 € à dépenser au Centre Commercial Evry 2	100		
2 packs Jumpers	30	2 entrées d'1 heure - 2 paires de chaussette - 2 boissons offertes- 2 sacs Space Jump	
2 abonnements découverte au théâtre de l'Agora	42	Valable pour les 3 spectacles vivants : Beaucoup de bruit pour rien, Trio Acevedo (soirée Jazz-Club) et L'Oiseau-lignes.	
6 places de cinéma CGR	59,4	A échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR ou sur www.cgrcinemas.fr contre une place CNC exonérée de taxe. Valable tous les jours à toutes les séances, hors salles Premium ICE, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma, Valable jusqu'au 31-12-2021	
4 places de concert au Plan	56	valable le 17 décembre pour FOR A WORD (Jazz) 14€ la place 4	
	562,4		
1 carte cadeau d'une valeur de 100 € à dépenser au Centre Commercial Evry 2	100		lot 3
1 session d'escape Game pour 6 joueurs à la Maison du Temps	90	Validité au 31 aout 2022	



REGLEMENT
ONLINE

RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE «LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

6 places de cinéma CGR	59,4	A échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR ou sur www.cgrcinemas.fr contre une place CNC exonérée de taxe. Valable tous les jours à toutes les séances, hors salles Premium ICE, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma, Valable jusqu'au 31-12-2021	
2 places de spectacle au théâtre agora	24	2 spectacles au choix parmi: Beaucoup de bruit pour rien (vendredi 8 octobre), Les enfants c'est moi (jeudi 14 octobre) et (V)ivre (mercredi 20 octobre).	
3 entrées piscine	14,4	A utiliser dans toutes les piscines de Grand Paris Sud jusqu'au 03/09/22	
2 entrées patinoire de l'agora	16,8	Valable jusqu'en décembre 2021 - entrée incluant la location des patins	
2 packs Jumpeurs valable au Spacejump	30	2 entrées d'1 heure - 2 paires de chaussette - 2 boissons offertes- 2 sacs Space Jump	
6 places de concert au Plan	84	02 octobre : SUPERBRAVO + USSAR (Pop rock) 14€ la place 4	
	418,6		
1 carte cadeau d'une valeur de 100 € à dépenser au Centre Commercial Evry 2	100		
6 places de cinéma CGR	59,4	A échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR ou sur www.cgrcinemas.fr contre une place CNC exonérée de taxe. Valable tous les jours à toutes les séances, hors salles Premium ICE, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma, Valable jusqu'au 31-12-2021	
2 packs Jumpeurs valable au Spacejump	30	2 entrées d'une heure, 2 paires de chaussette anti dérapantes, 2 boissons offertes, 2 sacs Space Jump	
3 entrées piscine	14,4	A utiliser dans toutes les piscines de Grand Paris Sud jusqu'au 03/09/22	
2 entrées patinoire d'Evry-Courcouronnes	16,8	Valable jusqu'en décembre 2021 - entrée incluant la location des patins	
2 places de spectacle au théâtre agora	24	2 spectacles au choix parmi: Beaucoup de bruit pour rien (vendredi 8 octobre), Les enfants c'est moi (jeudi 14 octobre) et (V)ivre (mercredi 20 octobre).	
1 session d'escape Game pour 6 joueurs à la Maison du Temps	90	Validité au 31 aout 2022	
6 places de concert au Plan	84	valable le 17 décembre : FOR A WORD (Jazz) 14€ la place	
	418,6		
1 carte cadeau d'une valeur de 100 € à dépenser au Centre Commercial Evry 2	100		
6 places de cinéma CGR	59,4	A échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR ou sur www.cgrcinemas.fr contre une place CNC exonérée de taxe. Valable tous les jours à toutes les séances, hors salles Premium ICE, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma, Valable jusqu'au 31-12-2021	
2 places de spectacle au théâtre agora	24	2 spectacles au choix parmi: Beaucoup de bruit pour rien (vendredi 8 octobre), Les enfants c'est moi (jeudi 14 octobre) et (V)ivre (mercredi 20 octobre).	
3 entrées piscine	14,4	A utiliser dans toutes les piscines de Grand Paris Sud jusqu'au 03/09/22	
2 entrées à la patinoire de l'Agora	16,8	Valable jusqu'en décembre 2021 - entrée incluant la location des patins	
4 places de concert au Plan	56	19 nov : KUTU + POUNDO = AFRICOLOR (World Music) 14€ la place	
1 session d'escape Game pour 6 joueurs à la Maison du Temps	90	Validité au 31 aout 2022	

RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

	360,6		
2 packs Jumpeurs valable au Spacejump	30	2 entrées d'une heure, 2 paires de chaussette anti dérapantes, 2 boissons offertes, 2 sacs Space Jump	Lot 6
6 places de cinéma CGR	59,4	A échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR ou sur www.cgrcinemas.fr contre une place CNC exonérée de taxe. Valable tous les jours à toutes les séances, hors salles Premium ICE, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma, Valable jusqu'au 31-12-2021	
3 entrées Piscine	14,4	A utiliser dans toutes les piscines de Grand Paris Sud jusqu'au 03/09/22	
2 entrées à la Patinoire de l'Agora	16,8	Valable jusqu'en décembre 2021 - entrée incluant la location des patins	
2 places de spectacle au théâtre agora	24	2 spectacles au choix parmi: Beaucoup de bruit pour rien (vendredi 8 octobre), Les enfants c'est moi (jeudi 14 octobre) et (V)ivre (mercredi 20 octobre).	
1 session d'escape Game pour 6 joueurs à la Maison du Temps	90	Validité au 31 aout 2022	
6 places de concert au Plan	132	valable le 26 novembre : THE PIROUETTES (Electro pop) 22€ la place	
	366,6		
6 places de cinéma CGR	59,4	A échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR ou sur www.cgrcinemas.fr contre une place CNC exonérée de taxe. Valable tous les jours à toutes les séances, hors salles Premium ICE, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma, Valable jusqu'au 31-12-2021	Lot 7
2 places de spectacle au théâtre agora	24	2 spectacles au choix parmi: Beaucoup de bruit pour rien (vendredi 8 octobre), Les enfants c'est moi (jeudi 14 octobre) et (V)ivre (mercredi 20 octobre).	
3 entrées Piscine	14,4	A utiliser dans toutes les piscines de Grand Paris Sud jusqu'au 03/09/22	
5 entrées à la patinoire de l'agora	42	Valable jusqu'en décembre 2021 - entrée incluant la location des patins	
6 places de concert au Plan	84	valable le 19 nov : KUTU + POUNDO = AFRICOLOR (World Music) 14€ la place	
	223,8		
8 places de cinéma CGR	79,2	A échanger aux caisses ou bornes des cinémas CGR ou sur www.cgrcinemas.fr contre une place CNC exonérée de taxe. Valable tous les jours à toutes les séances, hors salles Premium ICE, hors opérations nationales à tarif spécial et projections autres que film de cinéma, Valable jusqu'au 31-12-2021	Lot 8
4 entrées Piscine	19,2	A utiliser dans toutes les piscines de Grand Paris Sud jusqu'au 03/09/22	
4 places de concert au Plan	56	valable le 02 octobre : SUPERBRAVO + USSAR (Pop rock) 14€ la place	
5 entrées à la patinoire de l'Agora	42	Valable jusqu'en décembre 2021 - entrée incluant la location des patins	
total	196,4		

Article 6. ACHEMINEMENT DES LOTS

Les lots mis en jeu sont présentés sous réserve de leurs disponibilités chez le fournisseur.

Si la Ville se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur ou du redressement ou liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le gain, cette dernière se réserve le droit de remplacer par un autre de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra réclamer à la ville aucune indemnité à ce titre.

RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

Chaque bon d'échange remis au gagnant mentionnera les réserves établies : «sur réservation», «sans les boissons», «sauf samedi et dimanche», etc.

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques des lots mis en jeu sont données à titre purement indicatif. De tels éléments remplissent exclusivement une fonction d'illustration et ne saurait en aucun cas acquérir une valeur contractuelle.

A défaut d'indication contraire, les lots décrits sont dépourvus de toutes options ou accessoires. Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, ainsi que les éventuelles formalités administratives afférentes restent à la charge exclusive du gagnant.

La ville se contente de délivrer les produits et ne revêt nullement la qualité de producteur, de fabricant, de fournisseur, de vendeur, de distributeur des produits, quel qu'il soit et ne saurait voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

La ville se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation non conforme des gains et ne saurait être tenue pour responsable des dommages, directs ou indirects, causés par une telle utilisation non conforme.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en jeu et l'organisateur pourra en disposer librement.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination de celui-ci.

De même, la ville d'Evry-Courcouronnes se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Les lots ne sont pas interchangeable, contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement ; elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Toutes les marques ou nom de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la ville d'Evry-Courcouronnes se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La ville d'Evry Courcouronnes ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués.

Article 7. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

A minima les représentants des équipes doivent assister au tirage au sort afin de recevoir leur lot.

Un seul lot sera attribué par équipe (même nom, même adresse) selon les conditions énumérées à l'article 4.



RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

LES GAGNANTS seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain, de la dotation le concernant. L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

Afin de récupérer leur prix, les gagnants devront présenter une pièce d'identité.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la ville d'Evry Courcouronnes à utiliser leurs nom, prénom et image dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Une personne ne peut prétendre à plus d'un prix.

Le lot ou une contre marque seront remis sur place

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la ville à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de la ville et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés

Article 8. AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DES PARTICIPANTS

La participation au présent jeu implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, lesquels autorisent la ville d'Evry-Courcouronnes à reproduire et exploiter leurs participations et leurs images sur tous supports (site internet, livre, presse écrite, radio, télévision, cinéma, événements, etc.) à des fins de promotion du jeu et de ses résultats, dans les 2 années suivant les résultats du jeu.

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation.

Les participants reconnaissent que l'utilisation de l'image du ou des gagnants constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur du jeu.

De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

Article 9. UN SEUL PRIX PAR ÉQUIPE

Un participant peut réaliser plusieurs parcours et augmenter ainsi ses chances d'être tiré au sort.

Néanmoins une personne ne peut prétendre à plus d'un prix. Si la même personne est tirée au sort une seconde fois, le lot sera réattribué.

La ville d'Evry-Courcouronnes se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 10. DONNÉES PERSONNELLES ET VIE PRIVÉE

Le présent article prend en compte les nouvelles règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018.

Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées.



REGLEMENT
ONLINE

RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

10.1 PARTICIPATION AU JEU

Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement dans le cadre de cette opération pour participer au jeu et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

10.2 LES DONNÉES PERSONNELLES RECUEILLIES

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir : nom, prénom, adresse postale (numéro de rue, code postal, ville, pays, numéro de téléphone, date de naissance, adresse e-mail).

10.3 LES DESTINATAIRES DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du présent jeu.

Elles seront uniquement destinées à la ville d'Evry-Courcouronnes aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la désignation des gagnants et de la distribution des lots.

Vos données demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

10.4 DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles seront conservées jusqu'au 19 octobre 2022.

10.5 LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Le responsable du traitement au sens de l'article 4 paragraphe 7 du RGPD est la ville d'Evry-Courcouronnes joignable au 01 60 91 63 51

Il veille au respect des réglementations.

Nous protégeons les droits des participants dont nous possédons les données.

Nos serveurs de stockage sont fiables et sécurisés.

Nous protégeons vos données afin d'éviter leur perte, leur altération, leur détérioration ou utilisation malveillante.

Nous nous engageons à respecter la législation Française et Européenne en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.

10.6 DROIT DES PARTICIPANTS SUR LEURS DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978, modifiée et à compter de son entrée en application le 25 Mai 2018 du règlement général sur la protection des données n° 2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel.

En effet, en vertu de l'article 15 paragraphe 1 RGPD, vous avez le droit d'obtenir gratuitement des informations sur les données à caractère personnel vous concernant et qui ont été conservées.

Vous possédez en outre d'un droit de rectification (article 16 RGPD), d'un droit à l'effacement (article 17 RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD) de vos données à caractère personnel. Comme indiqué ci-dessus, vous bénéficiez également d'un droit d'opposition en vertu de l'article 21 RGPD. Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition reste valable à l'avenir, à moins que le responsable ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts de la personne concernée.

Il est également ici rappelé que l'article 20 RGPD indique que vous disposez d'un droit à la portabilité des données si vous avez-vous-même fourni des données traitées.

Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort.

Lorsque le traitement de vos données à caractère personnel est effectué sur le fondement de son consentement, vous pouvez retirer son consentement à tout moment et ce conformément à l'article 6 paragraphe 1A, ou à l'article 9 paragraphe 2A RGPD.

Vous pouvez à tout moment révoquer ce consentement avec effet dans le futur, sans que la licéité du traitement effectué en soit affectée.

Le participant ayant accepté de recevoir des offres peut s'opposer à tout moment à ce que ces données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection.

Vous pouvez exercer vos droits et poser toutes questions concernant la collecte, le traitement et l'utilisation de vos données à caractère personnel en contactant la ville d'Evry-Courcouronnes à : Benoit TOUILLIER - 01 60 91 63 51

Article 11. REMBOURSEMENT

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les frais d'affranchissement engagés par les participants pour l'envoi de la demande de règlement seront **remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif lettre verte en vigueur (0.97 €)**.

La demande devra en être faite par mail à l'adresse suivante : **poleattractivite@evrycourcouronnes.fr** en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants :

- Le nom du participant, son prénom, son adresse postale et son adresse email. Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, mal adressée, erronée, ou envoyée hors délais (après le 20 septembre 2020) ne sera pas prise en compte. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou courrier électronique.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

Article 12. RÉGLEMENTATION

Les carnets de route à déchiffrer font uniquement appel à l'esprit d'observation et d'analyse, au flair et à la culture générale des participants. Ce concours n'est pas soumis aux dispositions particulières de la loi du 21 mai 1836 sur les loteries ni encore à celles des articles L211-36 et suivants du code de la consommation. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

En cas de litige survenant à propos de l'organisation de ce jeu ou ses suites entre un participant et la ville d'Evry-Courcouronnes, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux de compétence désignés selon le code de procédure civile.

Article 13. DROIT DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit. En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif :

RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

- Au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contrairement aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 14. RÉCLAMATIONS

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : **Ma Langue Au Chat, 58 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris.**

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le 21 octobre 2021** le cachet de la poste faisant foi. La ville d'Evry-Courcouronnes sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la ville d'Evry-Courcouronnes.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

Article 16. OBTENTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de La ville d'Evry Courcouronnes.

Il est consultable sur le site internet : www.evrycourcouronnes.fr

Article 17. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la ville d'Evry-Courcouronnes conformément à l'article 15 du présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 18. TOUTE REPRODUCTION DE CE RÈGLEMENT EST INTERDITE

Ce règlement est une création intellectuelle originale qui par conséquent entre dans le champ de protection du droit d'auteur. Son contenu est également protégé par des droits de propriétés intellectuelles.

Toutes personnes qui porteront atteinte aux droits de propriété intellectuelle attachés aux différents objets du présent règlement seront coupables de délit de contrefaçon et passibles de sanctions pénales prévues par la loi.



RÈGLEMENT DE JEU DU JEU DE PISTE GRANDEUR NATURE

«LE SECRET DES RACINES MAGIQUES»

Article 19. CONVENTION DE PREUVE

De convention expresse entre le participant et La ville d'Evry Courcouronnes, les systèmes et fichiers informatiques de la ville feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de La ville d'Evry Courcouronnes, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre ladite société et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la ville d'Evry-Courcouronnes pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, captures d'écran, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la ville d'Evry-Courcouronnes dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Article 20. DÉPÔT ET CONSULTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez la **SAS HUISSIERS REUNIS DI FAZIO - DECOTTE -DEROO - DELARUE**, Huissiers de Justice associés, Office de MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il est consultable sur le site internet : www.evrycourcouronnes.fr

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu **15 SEPTEMBRE 2021** qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT EST INTERDITE
SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.